Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260120-2026_B_02-DE

- EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS - BUREAU COMMUNAUTAIRE

Délibération n° : 2026-B-02 **Séance du 20 janvier 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un janvier, le Bureau communautaire s'est réuni au siège de la Communauté de communes à Dol de Bretagne sous la Présidence de Denis RAPINEL, Président de la Communauté de communes,

Etaient présents : RAPINEL Denis - THEBAULT Louis - RAMÉ-PRUNAUX Sylvie - LEPORT Louis - COMMEREUC Sylvie - GOBICHON Jean-François – MAINSARD François
Etaient excusés : FAMBON Christophe – HERY Jean-Pierre

Convocation en date du 13 janvier 2026

Pole Aménagement et développement- service développement économique- parc d'activité les Vignes Chasles - lots 11b- vente à M. REDOUTE / 3.2 Aliénations

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République),
VU l'arrêté préfectoral n°35-2024-12-04-00005 en date du 4 décembre 2024, portant modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel,
VU la délibération n°2020-88 du Conseil communautaire en date du 18 juin 2020, portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Bureau communautaire,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date 1er décembre 2020, portant sur l'intégration dans les futurs actes notariés d'une clause de rétrocession des terrains, activée en cas de non construction constatée à l'issue d'un délai de trois années après la date de signature de l'acte de vente, complétée d'une clause fixant le prix de revente, égal au prix d'achat,
CONSIDERANT la demande de M. Gaël REDOUTE, par courrier en date du 27 juin 2025 d'acquérir le lot 11b, du parc d'activités Les Vignes Chasles, à Roz-Landrieux, afin d'implanter un laboratoire de pâtisseries et chocolats.

VU l'avis favorable du bureau communautaire en date du 18 juillet 2025,
VU la demande d'avis déposée auprès du Service des domaines le 19 janvier 2026,
VU l'avis favorable du bureau communautaire en date du 20 janvier 2026,

CONSIDERANT que la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel, au titre de sa compétence « Développement économique », est compétente pour procéder à la vente à Monsieur Gaël REDOUTE, ou à toute SCI qu'il se substituerait, d'un terrain d'environ 3 749 m² du Parc d'activités Les Vignes Chasles, à Roz-Landrieux, au prix de 14.90 € HT le m²,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS
DECIDE

- **D'AUTORISER** le Président à signer une promesse de vente sous conditions suspensives, ainsi que le futur acte authentique de vente, au prix de 14.90 € HT le m², avec Monsieur Gaël REDOUTE, ou à toute société qu'il se substituerait, à savoir :

Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260120-2026_B_02-DE

Pays de Dol
Baie du Mont St-Michel
Communauté de Communes

	Localisation des parcelles	Surface (environ)	Prix de vente HT (14.90 € HT/m²)
Monsieur REDOUTE ou toute SCI qu'il se substituerait	ZC 211	2 939 m²	43 791.10 €
	ZC 216	810 m²	12 069 €
	TOTAL	**3 749 m²**	**55 860 .10 €**

- **DE PRECISER** que les frais de notaire ainsi que les frais de raccordement aux réseaux (électricité, téléphone, eaux, eaux pluviales, eaux usées, gaz) restent à la charge de l'acquéreur,
- **DE DEMANDER** à l'étude de Maîtres SECHE et BORDIER, notaires à Dol-de-Bretagne, de procéder à l'établissement des actes notariés, en intégrant les clauses susnommées,
- **D'AUTORISER** le Président et le Vice-Président en charge du développement économique et de l'emploi à signer toutes les pièces relatives au dossier.

Date de publication, le 20 janvier 2026,
Certifié exact,

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Dol de Bretagne, le 20 janvier 2026

Le Président,
Denis RAPINEL

Pays de Dol Communauté de Communes Baie du Mont St-Michel